

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00502
Numéro SIREN : 399 315 829
Nom ou dénomination : AUDITEURS ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt 4352

AUDITEURS ASSOCIES

Société Par Actions Simplifiée au capital de 200 000,00 €
Siège social : 26 RUE ATLANTIS PARC D'ESTER BP 96981
87069 LIMOGES CEDEX
399 315 829 RCS LIMOGES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 20 AVRIL 2020**

L'an deux mille vingt,

et le vingt avril, à quatorze heures trente minutes,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président

Monsieur Yves CROGUENNEC préside la séance en qualité de Monsieur le président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 9 159 actions sur les 9 159 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Marc AUCHABIE, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte des démissions des Commissaires aux Comptes en date du 6 mars 2020.

Notre société n'étant plus dans l'obligation de nommer es Commissaires aux Comptes, décide de ne pas les remplacer.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a vertical stroke.

Un associé

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke.